

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

Année 2017 Numéro de production 00436
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE
POUR VÉHICULES COMPLETS RÉCEPTIONNÉS PAR TYPE EN PETITES SÉRIES

Le soussigné, Olivier Pelleitier (Directeur Général),

certifie par la présente, que le véhicule :

0.1. Marque :

0.2. Type :

Variante :

Version :

0.2.1. Nom commercial :

0.4. Catégorie de véhicule :

0.5. Raison sociale et adresse du constructeur :

POLARIS WORK & TRANSPORTATION
GOUPIL INDUSTRIE
Route de VILLENEUVE
47320 BOURRAN (France)

0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :

Collé sous le siège passager

Emplacement du numéro d'identification du véhicule sur le châssis :

Dans le passage de roue avant droit

0.10 Numéro d'identification du véhicule :

VRW/GWMZZZH0K00377

est conforme à tous égards au type décrit dans

la réception

délivrée le

e9*KS07/46*6438*00

30/06/2016

et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres dans lesquels

la conduite est

à droite

et qui utilisent les unités

pour l'indicateur de vitesse

A Bourran, le lundi 31 juillet 2017





IMPORTANT :
Veuillez prendre soin de ce document. Peut être demandé lors des
enregistrements dans la Communauté Européenne

1. Nombre d'essieux et de roues :	2/4	38. Code de la carrosserie :	BA03
1.1. Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées :	---	40. Couleur du véhicule :	Blanc
3. Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu):	1, arrière, sans	41. Nombre et configuration des portes :	2, à l'avant
4. Empattement :	2022 mm	42. Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :	E9-55F-01.6129
4.1. Écartement des essieux :1-2:	---	44. Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant :	D: 8.24 kN / V: - / S: 100 kg / U:-
5. Longueur :	3675 mm	45.1. Valeurs caractéristiques :	---
6. Largeur :	1306 mm	46. Niveau sonore	---
7. Hauteur :	1893 mm	A l'arrêt: --- dB (A)	à un régime de: 63,7 dB (A)
8. Avancée de la sellette d'attelage (maximale et minimale en cas de sellette réglable):	---	En marche: ---	---
9. Distance entre l'extrémité avant du véhicule et le centre du dispositif d'attelage	---	47. Niveau des émissions d'échappement :	---
11. Longueur de la zone de chargement:	2170 mm	48. Émissions de gaz d'échappement :	---
13. Masse en ordre de marche:	1274 kg	Numéro du règlement de base et du dernier règlement modificateur applicable:	715/2007 - 459/2012ZX
13.1. Répartition de cette masse entre les essieux:	---	1.1. Procédure d'essai: Type I ou ESC	---
1. 1.	649 kg	CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---	---
2. 1.	825 kg	Opacité de la fumée (ELR):	---
13.2. Masse réelle du véhicule:	1181 kg	1.2. Procédure d'essai: Type I [Euro 5 ou 6(1)] ou WHSC (EURO VI)	---
16. Masses maximales techniquement admissibles	---	CO: --- NOx: --- HCNM: --- NOx: --- HTC + NOx: --- NH3: ---	---
16.1. Masse en charge maximale techniquement admissible:	2100 kg	Particules (masse): --- Particules (nombre): ---	---
16.2. Masse techniquement admissible sur chaque essieu:	---	2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	---
1. 1.	1100 kg	CO: --- NOx: --- HCNM: --- HCT: --- CH4: --- Particules: ---	---
2. 1.	1200 kg	2.2. Procédure d'essai:	---
16.4. Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble:	3500 kg	CO: --- NOx: --- HCNM: --- HCT: --- CH4: --- NH3: ---	---
18. Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:	---	Particules (masse): --- Particules (nombre): ---	---
18.1. Remorque à timon d'attelage:	1400 kg	48.1. Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption:	---
18.2. Semi-remorque:	---	49. Émissions de CO2/consumation de carburant/consumation d'énergie électrique(m):	---
18.3. Remorque à essieu central :	---	1. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs	---
18.4. Remorque non freinée :	---	Émissions de CO2	---
19. Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage :	637 kg	Conditions urbaines: ... g/km	---
20. Constructeur du moteur:	100 kg	Conditions extra-urbaines: ... g/km	---
21. Code du moteur inscrit sur le moteur:	SCHABMÜLLER GmbH	Conditions mixtes: ... g/km	---
22. Principe de fonctionnement:	TSA200-120-250	Pondéré, conditions mixtes ... g/km	---
23. Électrique pur:	---	2. Véhicules électriques purs et véhicules électriques hybrides chargeables de l'extérieur	---
23.1. Véhicule [électrique] hybride:	oui	Consommation d'énergie électrique [pondérée, conditions mixtes]	272 Wh/km
24. Nombre et disposition des cylindres:	non	Autonomie en mode électrique	61 km
25. Capacité du moteur:	---	3. Véhicule pourvu d'éco-innovation(s):	non
26. Carburant:	---	3.1. Code général de la ou des éco-innovations :	---
26.1. Monocarburant/bicarburant/carburant modulable	---	3.2. Total des réductions d'émissions de CO2 obtenues grâce à la ou aux éco-innovations	---
26.2. (Bicarburant uniquement)Type 1A/Type 1B/Type 2A/Type 2B/Type 3B---	---	50. Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses:	non
27. Puissance maximale	---	51. Véhicules à usage spécial: désignation conformément à l'annexe II, partie 5:	---
27.1. Puissance nette maximale : ---kW à ---tr/min (moteur à combustion interne)	---	52. Remarques :	---
27.2. Puissance horaire maximale:	6,8 kW (moteur électrique)		
27.3. Puissance nette maximale:	16,6 kW (moteur électrique)		
27.4. Puissance maximale sur 30 minutes:	10 kW (moteur électrique)		
28. Boîte de vitesses (type):	---		
29. Vitesse maximale:	---		
30. Voie des essieux:	45 km/h		
35. Combinaison pneumatiques/roues :	1. 1021 mm	Spécifications régionales :	N10GPLCT003X080
	2. 1021 mm	France	
36. Connexions pour le freinage de la remorque :	---		
37. Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque:	---		